



# TECHNICIEN /TECHNICIENNE DE SPECTACLE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

## Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT  
n°03/D/29](#)

## FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « <sup>(P)</sup> » indiquera ces derniers.

### Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Coactivité : artistes, régisseur, autres techniciens, agents des structures d'accueil du spectacle ou de l'évènement
- Horaires atypiques : horaires irréguliers avec amplitude variable
- Multiplicité des lieux de travail : déplacements fréquents sur les lieux de spectacle/événement
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres
- Travail en astreintes ou permanence <sup>(P)</sup> : possibilité de travail de nuit ou de week-end
- Travail en équipe : équipe pluridisciplinaire, nécessité de se coordonner avec les autres spécialités professionnelles
- Travail en autonomie
- Charge mentale : multiplicité des tâches, contrainte de temps dans l'organisation du travail, rythme de travail soutenu, responsabilité de la sécurité des installations pour les professionnels et le public

### Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiances climatiques <sup>(P)</sup> : spectacles/événements en extérieur, température des locaux intérieurs (chaleur des projecteurs, chapiteaux...)
- Chute de plain-pied : encombrement des scènes et abords (câbles divers, matériel ...)
- Chute d'objets : matériels et équipements
- Conduite de véhicules : véhicule léger
- Contraintes posturales et articulaires <sup>(P)</sup> : station debout prolongée, posture courbée, posture accroupie, bras en l'air (montage et démontage des installations, stockage)
- Contraintes visuelles : travail sur écran (préparation des événements, notes, fiches techniques), éclairage (projecteurs ...)
- Équipements de travail : harnais, nacelles, PIRL, ...
- Gestes répétitifs <sup>(P)</sup> : utilisation du clavier, souris (préparation des événements, notes, fiches techniques)
- Incendie et explosion : groupes électrogènes, installations électriques, ...
- Intervention sur ou à proximité d'installation électrique

- Manutention manuelles et port de charges <sup>(P)</sup> : manutention de matériel et équipements sur les lieux de scène, stockage
- Travail en hauteur : installations éclairage, son, décors, ...

## MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

### Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Absentéisme : indicateur de risques psychosociaux
- Ambiance climatique, thermique et humidité <sup>(P)</sup> : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Débriefings quotidiens : retour et partage expériences interventions particulières
- Manutentions manuelles, port de charges et gestes répétitifs <sup>(P)</sup> : analyse de l'activité au poste de travail
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre ...

### Mesures de prévention collectives

- Ambiances climatiques : anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement, de fourniture et d'organisation)
- Chute de plain-pied, de hauteur, glissades et chute d'objet: nacelles, échafaudages, plateforme individuelle roulante légère, garde-corps ...
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; alternance des tâches et des postures
- Conduite de véhicule : entretien et vérification périodique
- Equipements de travail : vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité, moyen de communication performant, véhicule adapté aux missions...
- Incendie et explosion : vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments et dans les véhicules ; respect de consignes de sécurité lors des interventions
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication...

### Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : casque
- Protection de la main : gants de manutention
- Protection du corps : vêtement adapté aux intempéries
- Protection du pied : chaussures de sécurité
- Autres : équipements de travail en hauteur, protection solaire, trousse de premier secours,

### Formation / Information

- Liées à la conduite <sup>(P)</sup>:
  - Equipement mobile automoteur, de levage et engin
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
  - utilisation des équipements de travail,
  - Utilisation des équipements de protection individuelle ;
  - Utilisation des équipements de travail pour le travail temporaire en hauteur

- Utilisation des outils informatiques
- Liées à un risque spécifique ou une ambiance de travail :
  - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
  - Electrique (habilitation)
  - Travail en hauteur
- Liées aux secours :
  - gestes de premiers secours
  - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

## **MALADIES PROFESSIONNELLES**

**Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.**

### **Maladies prévues aux tableaux du régime général**

- Tableau n° 57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

### **Autres maladies liées à l'activité professionnelle**

- Néant

## **SUIVI MÉDICAL**

**La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.**

### **Vaccinations obligatoires**

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B
- Tuberculose (BCG)

### **Vaccinations recommandées**

- Néant

### **Suivi post professionnel**

- Néant